

## Exposé : le corps chez Foucault

Le corps chez Foucault. Le corps, c'est un peu comme un fil rouge qui traverse toute l'œuvre de Foucault. Il se joue énormément de choses dans le corps chez Foucault. D'ailleurs il donne une définition du corps, il écrit : (cf. Le corps utopique, page 10). Que ce soit le corps supplicié des condamnés, le corps docile des ouvriers que l'on trouve dans Surveiller et punir, ou le corps utopique, ce corps double qui est à la fois toujours ici et en même temps perpétuellement sous d'autres cieus, le corps vu par la médecine moderne, le corps sexuel, bref le corps est multiple chez Foucault. Et la question du corps est absolument centrale dans l'œuvre de Foucault. Au fond, ce qui importe, ce n'est pas tant la vérité du corps pour elle-même. D'ailleurs le corps n'a pas de vérité propre chez Foucault, c'est ce qu'il faut dire. Le corps est un témoin de l'histoire, en ce sens qu'il porte la propre vérité de son époque : c'est un lieu où s'inscrit le pouvoir (songez aux supplices), un lieu où se jouent les conflits politiques de son temps. J'ai décidé de traiter du corps dans l'œuvre de Foucault sous l'angle de la politique. Quand je dis politique, c'est bien sûr à entendre au sens des techniques de pouvoir qui s'exercent sur le corps afin de diriger, de conduire la conduite des individus. Et c'est en fait à partir de Surveiller et punir que l'on envisagera ce problème.

Surveiller et punir, ouvrage de Foucault paru en 1975 chez Gallimard. Le livre, dont le sous-titre est « Naissance de la prison » se veut être une histoire politique des corps à partir de l'étude des systèmes de peine-châtiments du XVIIème siècle jusqu'à notre époque moderne. C'est un ouvrage assez incroyable, extrêmement documenté, et qui montre comment dans les prisons, l'école, les hôpitaux, etc... une nouvelle forme de pouvoir s'est constituée, avant de se diffuser à la société dans son ensemble.

Dans quelle mesure le corps a-t-il été, et est-il encore, le lieu où s'exerce le pouvoir politique ?

### I) Sur l'apparition des prisons

Dans l'histoire des punitions, ou ce que Foucault appelle encore l'économie des peines, le XIXème siècle est un tournant. Il y a eu un avant, et un après.

#### 1) La justice royale

L'avant, c'est la justice royale, la justice fastueuse, celle des grandes punitions, à l'image du supplice de Damiens (cf page 9). C'est la justice cérémoniale, à travers laquelle le pouvoir se manifeste : l'exposition des condamnés ou du cadavre des exécutés, la marque ou la chaîne pour les bannis et les galériens (cf. Victor Hugo, Les Misérables, VIII La Cadène). De fait, la punition est ritualisée, c'est un spectacle : on convoque le peuple pour qu'il y assiste. Elle rend éclatant le pouvoir du souverain, elle le rend manifeste dans toute sa violence, dans toute sa puissance, elle n'agit pas tant sur la victime malheureuse qui se trouve au centre de tout ce théâtre, que sur les consciences des spectateurs et de tous ceux qui entendent parler de l'exécution. Bien sûr, la peine vaut en ce qu'elle venge en quelque sorte le pouvoir souverain qui a été affaibli par le crime, mais elle le venge au centuple, de sorte qu'elle n'est plus qu'une démonstration de puissance.

Pourtant les choses changent radicalement dans toute l'Europe au XIXème siècle, de la France à la Russie en passant par l'Angleterre et la Prusse. On aurait tendance à croire que le changement s'est fait « par humanité », que les Lumières en quelque sorte seraient passées par là, et auraient balayées après la Révolution française d'un revers de la main toutes ces pratiques barbares pratiquées par la monarchie pour les remplacer par des peines modérées, humaines, c'est-à-dire proportionnelles au crime qui a été commis. Certes, les Lumières ont initié ce mouvement en proposant que le châtiment ait pour loi fondamentale l'humanité.

## 2) La détente de la pénalité

Mais il y a un phénomène double qui caractérise la détente de la pénalité à la fin du XVIIIème et au début du XIXème et qui montre la mise en place d'une nouvelle forme de pouvoir sur les corps :

- C'est d'une part l'allègement de l'intensité des châtiments, sous l'impulsion des Lumières comme je l'ai dit, mais aussi et surtout en raison d'un net recul des crimes de sang au XVIIIème siècle, et la disparition des bandes organisées après 1750
- D'autre part, on assiste à une multiplication de l'intervention du pouvoir.

Il y a une redistribution complète de la justice à ce moment en Europe, qui va en s'individualisant, en se raffinant, en s'adaptant à la population, là où le pouvoir royal était plus rare dans ces interventions, mais plus manifeste à chaque fois. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que ce changement ne s'est pas fait uniquement sur le plan juridique. Cette refonte du système juridique à l'aube du XIXème siècle est contemporaine de la naissance des mécanismes de production, de l'augmentation des richesses et de leur corollaire, l'apparition d'un système administratif qui permet beaucoup plus de contrôle (cf. Surveiller et punir page 93). Au fond, l'exercice du pouvoir sur les corps devient plus diffus, moins éclatant, il devient continu, là où avant, il éclatait sporadiquement. Mais je n'ai encore rien dit sur la nouvelle forme que prennent les peines.

## 3) L'apparition des prisons

Les punitions deviennent analogiques, comme des répliques des crimes qui ont été commis, et le pouvoir tend à se cacher derrière cette idée, ce qui rend son aura moins manifeste, mais non moins importante. La grande idée, c'est qu'il faut que la peine soit proportionnelle au crime. Mais de là naît également l'idée que la peine doit être également correctrice, et non plus seulement souffrance. Il faut réformer le criminel, pour le réinsérer, il faut travailler sur la virtualité des dangers dont recèle un individu, sur la possibilité qu'il récidive en sortie. Et c'est un travail minutieux et sur la durée, qui exige un contrôle constant sur l'individu. La prison et le travail forcé commencent à apparaître à la fin du XVIIIème siècle et se généralisent très vite au XIXème siècle. De même, les exécutions vont très vite disparaître des places publiques : elles se passent désormais dans l'ombre des prisons.

Ce qu'il faut voir, c'est que, bien sûr, il y a toujours une mécanique de représentation dans la peine, sinon elle est inutile. Et ce n'est pas un propre de ces siècles-là, encore aujourd'hui on peut le constater : la justice est cérémoniale, elle est rendue dans des tribunaux, par des juges qui portent une robe qui doit refléter leur fonction. Il y a tout un appareil qui participe de ce spectacle de la justice. C'est qu'on ne punit pas seulement le criminel, on veut toujours faire du criminel un exemple pour la société. On ne peut pas compter sur la seule conscience morale des gens de s'en tenir à la loi, sinon il y en aurait toujours pour désobéir, il faut donc que la punition serve d'exemple. Ce qui est intéressant, c'est qu'à partir du XIXème siècle justement, la représentation passe précisément par la non-représentation de la peine. C'est une inversion totale par rapport à ce qui se faisait un siècle auparavant, où le châtiment devait être un spectacle, et le pouvoir qui punit s'exposait. Là, c'est le mystère des prisons et de ce qui s'y passe, et la continuité de la Loi, qui s'applique sans exception à toutes les couches sociales, qui est le signe du pouvoir. Au fond, pour la société, c'est un corps invisible sur lequel s'exercent les peines, c'est le corps du prisonnier, ce corps enfermé entre quatre murs, et inaccessible au regard (cf. Surveiller et punir page 137).

On assiste donc au XIXème siècle à la généralisation du carcéral, au détriment d'anciennes formes de châtiment. C'est donc le choix privilégié d'une forme de pouvoir sur les corps. La question que pose Foucault est la suivante : pourquoi et comment ce modèle s'est-il imposé ? On y a déjà un peu répondu,

mais : est-ce que cette nouvelle forme de pouvoir sur les corps ne s'est-elle pas imposée à toute la société.

## II) La discipline

### 1) Le contrôle des activités

Et c'est ce que montre Foucault. C'est peut-être la partie la plus intéressante, et la plus incroyable du bouquin. Au fond, Foucault montre que ce qui se joue dans les prisons, ce n'est ni plus ni moins qu'une réplique en miniature de ce qui se joue en société. Pour Foucault, ce qui caractérise le XIXème siècle, c'est l'apparition d'une discipline du corps. A partir d'une documentation extrêmement riche, il montre comment émerge une nouvelle forme de contrôle sur les corps. Bien sûr, il y a toujours eu une volonté du pouvoir d'investir le corps, le corps a toujours été un lieu de pouvoir. Mais ce qu'il y a d'inédit au XIXème siècle, c'est que l'échelle de ce contrôle change : elle s'individualise. Au lieu de traiter les corps par masse, on les traite de façon singulière. Et ce traitement est ininterrompu (c'est le deuxième point important) (cf. Surveiller et punir page 161). Plus loin, il résume ainsi (cf. Surveiller et punir page 162).

Il y a pour lui cinq lieux qui sont absolument centraux dans cette révolution du pouvoir : l'armée (la caserne), l'atelier, l'école et l'hôpital et la prison bien sûr. Comment se manifeste la discipline dans ces lieux ? Elle se manifeste par plusieurs points. Tout d'abord, une réorganisation complète de l'espace. Comment ? L'espace se clôt, on met en place des murs, des enceintes. On construit des usines avec des logements ouvriers pour contrôler les entrées-sorties des ouvriers. Mais cela ne suffit pas. On quadrille l'espace : « à chaque individu sa place, et en chaque emplacement un individu », l'espace est analysé, rationalisé. On doit être informé des présences et des absences. L'espace devient également fonctionnel, à chaque élément sa fonction, elle-même contrôlée par la mise en place de registres. C'est notamment vrai dans les hôpitaux : on recense les allées et venues des malades, on contrôle l'emploi des médicaments, on isole les contagieux dans des pièces spécifiques.

Le parangon de la discipline pour Foucault, c'est le registre et l'emploi du temps. L'un contrôle la répartition spatiale des corps, l'autre détermine leur répartition temporelle, les activités auxquelles ils seront soumis. Auparavant réservé aux communautés monastiques, il devient en l'espace d'un siècle le mode privilégié d'organisation des activités. Par exemple dans l'école (cf page 176). Il y a aussi une codification des gestes, un contrôle très précis des différents éléments du corps des individus, à travers un certain nombre de textes qui normalisent les comportements. Il faut lire le chapitre dédié à cela car Foucault analyse très précisément le mode disciplinaire comme technique de pouvoir sur les corps des individus, mais il conclut ainsi : (cf. Surveiller et punir page 196).

### 2) La surveillance

Maintenant, ces activités disciplinées n'en sont pas moins surveillées : la surveillance, c'est le corollaire de la discipline. A l'usine, on met en place un système de contremaîtres, à l'école, on désigne parmi les meilleurs élèves des « officiers », qui sont sensés surveiller leurs camarades. La surveillance se développe et intègre le pouvoir disciplinaire à l'intérieur du dispositif où il s'exerce. Autrement dit, ce n'est plus un pouvoir du haut, comme le pouvoir royal, qui s'exerce depuis l'extérieur sur les individus : c'est un pouvoir intérieur, un pouvoir insidieux, qui maintient un contrôle permanent sur les individus. (cf page 208). Pour Foucault, plusieurs procédés institutionnalisent la surveillance à l'école, à l'usine ou dans les armées : il y a tout d'abord la sanction normalisatrice qui diffère de la punition. Cette

manière de punir diffère grandement de la punition du XVIIIème siècle, en ce sens que ce n'est plus le crime ou le délit qui est puni, ou plutôt, les notions de crimes et de délits sont totalement redéfinies. Un délit, c'est désormais ce qui est non-conforme, c'est ce qui sort hors de la norme, hors des textes qui codifient très précisément le comportement des individus. Ce n'est plus une forme de mal jugée absolument, comme écart par rapport à l'humanité. Le châtement disciplinaire, il est donc avant tout correctif, il doit réinsérer l'individu dans la norme et privilégie les punitions qui ont de l'ordre de l'exercice : c'est typiquement l'élève qui doit recopier 100 fois : « je ne dois pas bavarder en classe ». Il y a aussi une autre forme de surveillance qui se démocratise au XIXème siècle : c'est l'examen. L'examen qui est presque une cérémonie, un rituel : l'examen documente, renseigne sur un individu. Il évalue un apprentissage pour l'examen scolaire, il établit l'état d'un patient dans la visite ou l'examen médical. La revue des troupes dans les armées, qui est apparue avec Louis XVI à la fin du XVIIIème siècle est aussi une autre forme d'examen. L'examen est proprement disciplinaire car il prétend faire de chaque individu un « cas », il contrôle et renseigne sur le niveau d'intégration d'un individu au dispositif disciplinaire. Bref, il s'assure du fonctionnement d'une forme particulière de pouvoir sur les individus qui est la discipline.

### 3) Le panoptisme

Bien sûr, ce phénomène disciplinaire alors réservé à quelques lieux va se retrouver dans les prisons, mais sous une forme beaucoup plus radicale. Et c'est même le modèle de la prison disciplinaire qui va faire figure de prototype pour comprendre la diffusion du modèle disciplinaire à l'ensemble du tissu social, et non plus seulement à quelques lieux privilégiés comme l'école ou l'atelier. Le parangon de la prison disciplinaire, c'est le Panoptique proposé par Bentham au XVIIIème siècle. C'est une organisation où chacun est vu mais ne voit pas. Où chacun est enfermé, « toujours objet d'une information, mais jamais d'une communication ». Faire schéma au tableau

D'ailleurs Foucault écrit : « Le Panoptique au contraire doit être compris comme un modèle généralisable de fonctionnement ; une manière de définir les rapports du pouvoir avec la vie quotidienne des hommes ». Ce qu'il y a de formidable dans le Panoptique, c'est l'économie du pouvoir qui est réalisée. Car ce n'est pas tant le regard effectif du surveillant qui compte, puisque le détenu ne sait même pas s'il se trouve un surveillant au sommet de la tour. Ce qui importe (cf. page 234), c'est « d'induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité, qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir ». Ce qui est également étonnant, c'est que désormais, peu importe qui exerce le pouvoir, on peut loger n'importe qui dans cette tour, on peut même faire visiter cette tour, pour que les citoyens jugent de l'efficacité du système carcéral. La manifestation du pouvoir sur les corps, c'est précisément sa non-manifestation, puisque rien ne se passe dans cette prison disciplinaire. C'est l'idée latente que le pouvoir voit tout et peut frapper n'importe quand.

Bien sûr, Foucault n'affirme pas de but en blanc que le modèle Panoptique s'est imposé comme une nouvelle technique de pouvoir sur les individus. Tout cela est à replacer dans un contexte, et notamment économique et scientifique, où l'accumulation des richesses et des techniques a également conduit à la mise en place de systèmes administratifs bien organisés, disciplinés, qui permettait un comptage efficace des marchandises et des hommes. La discipline s'est aussi imposée par ce biais-là.

En revanche, ce que l'on peut noter, c'est qu'à partir du XIXème siècle, les mécanismes disciplinaires carcéraux vont s'essaimer à toute la société. Des prisons, ils vont gagner la société, notamment grâce à la mise en place d'un appareil d'Etat qui va radicalement changer l'exercice du pouvoir, à savoir la police, qui « procure à un petit nombre la vue instantanée d'une grande multitude ». La police, c'est la

généralisation de la tour panoptique à l'échelle de la société (page 252). On se croirait un peu dans 1984, sauf qu'ici tout est vrai.

Conclusion :

Je ne vais pas poursuivre la lecture après car Foucault poursuit sur l'organisation carcéral, ce qu'elle induit sur la société, et il s'intéresse notamment à la délinquance car il la juge constitutive du système des prisons. Cela sort un peu de la question que je posais initialement, à savoir dans quelle mesure le corps est-il un lieu investi par le pouvoir ? On a vu à quel point le corps était aujourd'hui et ce, depuis le XIXème siècle, un rouage essentiel dans un mécanisme de pouvoir disciplinaire, qui investit continument les corps et les dresse, les rend docile. Il y a aussi dans l'œuvre de Foucault l'idée d'un bio-pouvoir politique qui s'exerce sur les corps et qui complète ce pouvoir disciplinaire car à l'instar de ce dernier, il ne s'exerce pas sur l'individu mais sur la masse. C'est l'idée d'un pouvoir hygiéniste qui régule les naissances et les morts, met en place des politiques sanitaires, et dont l'avatar c'est le droit d'euthanasie, ou aujourd'hui devrait-on dire, le devoir de vivre.

Ce que je voudrais dire pour conclure, c'est que cette vision qui peut sembler très pessimiste (quoique très réaliste) n'est pas pour autant l'unique biais sous lequel on peut envisager le corps comme instrument politique, en particulier chez Foucault. Le corps chez Foucault est aussi un contre-pouvoir, c'est un pouvoir contre le pouvoir qui s'exerce sur lui. Car le corps, c'est le grand acteur utopique pour Foucault, c'est celui par lequel on envisage tous les possibles (page 17-18, Le Corps Utopique). Mon corps, s'il a pu sembler écrasé par un pouvoir démesuré, n'en reste pas moins chez Foucault un lieu où le pouvoir s'inverse, un lieu d'altérité, de spiritualité et le premier instrument de contestation du pouvoir politique.